



Construction non terminée car soucis financiers du constructeur

Par **ralebol26**, le **04/11/2011** à **14:13**

Bonjour, nous avons fait construire une maison en ossature bois par un artisan, la maison est maintenant hors d'eau hors d'air mais le constructeur n'a pas fini les travaux (il reste les portes intérieures et les cheneaux à poser) bien que nous lui ayons payé les sommes qu'il nous demandait. Nous ne lui devons plus que 2000 € ce qui est inférieur aux travaux restant à réaliser. Nous ne pouvons pas habiter cette maison car trop loin du nouveau travail de mon mari et je suis en longue maladie depuis cette histoire (j'ai une maladie chronique qui s'est aggravée suite à ces problèmes) et je dois aller 1 fois par semaine à l'hôpital pour mes soins (à 1h de cette maison). De plus, nous avons contacté un agent immobilier mais les travaux n'étant pas finis et le constructeur ne nous ayant pas donné le PV de fin de travaux nous ne pouvons pas vendre ni louer cette maison aussi l'agent immobilier nous a dit qu'il prenait l'affaire en mains (nous avons signé avec lui un mandat pour qu'il règle le litige et que nous puissions vendre cette maison). Depuis pas de nouvelles de l'agent immobilier en plus ce matin j'ai vu qu'il avait mis notre bien en vente sur son site (avec la mention : exclusivité de l'agence) alors que nous ne lui avons pas donné notre autorisation. Que faire pour en finir avec ses histoires car je dois dire que je suis à bout moralement et financièrement car nous sommes obligés de payer un crédit + un loyer.